

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- O Réclamation : contact@mupras.com
- O Prise en charge : pec@mupras.com
- O Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Déclaration de Maladie : N° P19- 0012415

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : RS Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Hachimi Naima Date de naissance :

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr Sarah IDRISI AMRAII
Médecine Générale
Projet Essalam Lot. 36 Imm. A
1er Etage Appt. 5 Oulfa Hay Hassani
Casablanca - Tel. 05 20 05 15 45

Date de consultation : 13 / 02 / 2024

Nom et prénom du malade : HACHIMI Naima Age : 53

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Affection rhumatisante

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) : 

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13/08/14	C.S.	C.1	150.00	Médecine Générale Projet Essalam Lot. 36 Imm. A 1er Etage Appt. 5 Oulfa Hay Hassan Casablanca - Tél: 05 20 03 13 43

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
ARMACIE WILAYA MOULOUYA ZEKRI Abdellati Docteur en Pharmacie 0 222 224 Bd Oued Moulay El Ouleyha Casablanca -Tél : 0529 90 51.13 ICE : 0022912000071 CE WILAYA MOULOUYA ZEKRI Abdellati Pharmacie Moulouya El Ouleyha 90 51 13	13/10/21 2024	560,80

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

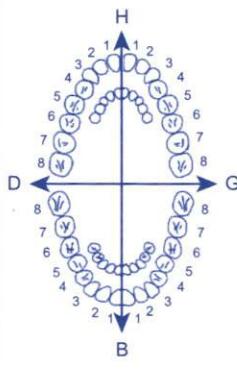
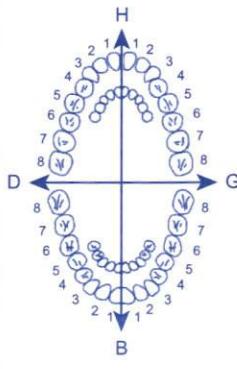
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000		COEFFICIENT DES TRAVAUX
	D 00000000 35533411	B 00000000 11433553		MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr Sarah IDRISI AMRANI

Médecine Générale

Echographie

Certificat médical du permis de conduire
Goître - Diabète - Nutrition - Cholestérol
Hypertension artérielle - Electrocardiogramme
Suivi de grossesse



الدكتورة سارة إدريسي عمراني

الطب العام

الفحص بالصدى

شهادة طبية لرخصة السياقة

أمراض الغدة الدرقية - داء السكري - القلبية - الكوليسترون
ارتفاع ضغط الدم - تخطيط القلب
تنبيه العمل

Casablanca, Le 13/10/2024 الدار البيضاء في

II - EL WACHIRI Naima

51,10 x 8

II Plaquenil 200

19,00 x 8 Pdt

4 Iscove 5mg

2 cp /j le matin après le repas pdt 3 mois

pds 1cp/j le matin après le repas pdt 3 mois

Dr Sarah IDRISI AMRANI
Médecine Générale
Projet Essalam Lot 36 Immeuble 'A' 1er étage N°5 Oulfa Hay Hassan
Casablanca - Tél: 05 20 03 13 43

T = 560,80

PHARMACIE WILAYA MOULOUYA
ZEKRI Abdellati
Docteur en Pharmacie
220 222 224 0004 Ouled Moulaya El Oulfa
Casablanca - Tel: 0522.90.51.13
ICE : 00229122000071

Dr Sarah IDRISI AMRANI
Médecine Générale
Projet Essalam Lot 36 Immeuble 'A'
1er Etage Appt. 5 Oulfa Hay Hassan
Casablanca - Tél: 05 20 03 13 43

مشروع السلام تجزئة 36 عمارة 'A' الطابق الأول رقم 5 الألفة الدار البيضاء

Projet Essalam Lot 36 Immeuble 'A' 1er étage N°5 Oulfa - Casablanca

05 20 03 13 43

LOT230609 1

EXP 02 2028

PPV 19 00

LOT221265 1

EXP 05 2027

PPV 19 00

LOT232306 1

EXP 07 2028

PPV 19 00

LOT230949 1

EXP 03 2028

PPV 19 00

LOT231050 1

EXP 03 2028

PPV 19 00

LOT230456 1

EXP 01 2028

PPV 19 00

LOT232306 1

EXP 07 2028

PPV 19 00

LOT223933 1

EXP 11 2027

PPV 19 00

PLAQUENIL 200MG

CP PEL B30

P.P.V :51DH10



PLAQUENIL 200MG

CP PEL B30

P.P.V :51DH10



PLAQUENIL 200MG

CP PEL B30

P.P.V :51DH10



PLAQUENIL 200MG

CP PEL B30

P.P.V :51DH10



PLAQUENIL 200MG

CP PEL B30

P.P.V :51DH10



PLAQUENIL 200MG

CP PEL B30

P.P.V :51DH10



PLAQUENIL 200MG

CP PEL B30

P.P.V :51DH10



PLAQUENIL 200MG

CP PEL B30

P.P.V :51DH10

